AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-7-80895366

BULLETIN TECHIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE C P P N° 536 A D

EDITION DE LA STATION "ILE DE FRANCE"

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

47 rue Paul Doumer. 93100 MONTREUIL. Tel : 287.76.71

ABONNEMENT ANNUEL 60 FRS.
Régisseur de Recettes. D.D.A- P.V
Services Vétérinaires
107 bis rue du Fg St Denis 75010 PARIS
C C P 9063 96 U - PARIS

BULLETIN N° 133 - 7 juillet 1980.

PYRALE - OSTRINIA NUBILALIS — SPECIAL MAIS

Les populations de pyrales sont en nette recrudescence dans notre région et il convient d'être prudent au cours de la campagne actuelle.

Un traitement chimique se justifie dans la mesure où la gravité des attaques dépasse un seuil jugé économiquement inacceptable. Or ce seuil semble atteint cette année dans de nombreux secteurs.
Des enquête trés précises ont été effectuées par les conseillers agricoles des chambres d'Agriculture , au cours de l'automne 1979 (pour les départements de l'ESSONNE, du VAL D'OISE et des YVELINES, 143 parcelles ont été observées et 3 575 plantes disséquées).
Une cartographie du taux d'infestation des maîs par la pyrale a donc pu être établie.
On estime que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque la population larvaire moyenne dépasse 1 à 1,5 larve par plante .
Des zones à haut risque ont pu être délimitées :
- tout le département de l'ESSONNE ;
- toute la bordure Ouest des YVELINES (limite avec l'EURE ET LOIR);
- toute la partie Est et l'extrême Sud de la SEINE ET MARNE .

Dans ces zones, au moins, il est prudent de prévoir la réalisation de traitements chimiques au cours de la campagne .

Les captures de papillons (mâles) au piège sexuel ont commencé dés le 14 juin, mais elles sont restées faibles depuis, les conditions climatiques de la dernière quinzaine du mois de juin, ayant été défavorables au papillon (températures fraiches, 12 à 15° C en moyenne et pluviométrie importante). De ce fait, les premières pontes n'ont pu être déposées que trés tard. Les toutes premières observations de pontes dans la région, datent du 2 juillet.
Leur développement est lié directement aux températures . Si les températures actuelles se maintiennent, 10 jours au moins seront nécessaires pour leur éclosion . Par contre, en cas de réchauffement notable, (températures de 20 à 25° C), 6 jours peuvent suffire.
La courbe de sortie des papillons et par conséquence, la courbe de fréquence des pontes s'étalent généralement sur une période d'un mois et demi au moins .
Comme le traitement a une durée efficace qui n'excède pas trois à quatre semaines, la date d'intervention doit se situer juste avant la période correspondant au maximum des éclosions .

La jeune chenille qui nait , s'attaque au limbe de la feuille, pénêtre dans le panicule et se nourrit de pollen. Quelques jours plus tard, elle le quitte et commence à forer la tige .
La larve, au cours de ses stades balladeurs, passe par des voies " obligatoires " :
- le cornet pour atteindre le panicule en cours de développement ;
- l'aisselle des feuilles pour pénétrer dans la tige .

Le cornet du maîs de même que l'aisselle des feuilles, constituent des receptacles où seront déposés les insecticides sous forme de granulés.
Nous rappelons, qu'une note concernant les traitements contre la pyrale du maîs (tableau

P 521

Imprimerie de la Station Ile de France - Directeur - Gérant : P. JOURNET

des produits autorisés), a été diffusée dans notre bulletin n° 128 du 22 mai 1980. Dans l'état actuel des choses, la période optimale d'intervention, peut vraisemblablement être prévue vers le 20 juillet. Les traitements pourront être retardés de quelques jours dans le Nord de la région (VAL D'OISE, extrême Nord de la SEINE et MARNE). Des prévisions vous seront communiquées par l'intermédiaire de notre bulletin d'Avertissements Agricoles et des répondeurs téléphoniques :
- ESSONNE, VAL D'OISE et YVELINES = 946 - 78 - 08 (répondeur Barma)
- SEINE ET MARNE = 858 - 06 - 15 (répondeur P. V.).

PUCERONS

Communiqué commun ACTA - AGPM - INRA - PROTECTION DES VEGETAUX .

En 1979, de fortes populations de pucerons se sont développées sur le maïs pendant le mois de juillet dans un triangle reliant la Sologne à la limite des départements AUBE-YONNE et la région d'ABLIS - ETAMPES. Ces pucerons, en abondance exceptionnelle, appartenaient à l'espèce *Metopolophium dirhodum* (voir tableau ci - aprés). Leur pullulation a eu pour conséquence un affaiblissement des plantes avec apparition de plages décolorées sur le feuillage .
Les travaux ménés depuis par le Laboratoire de Pathologie de l'I.N.R.A. - VERSAILLES, n'ont pas permis de mettre en évidence la responsabilité d'un agent pathogène transmis par les pucerons ; en revanche, la toxocité directe de la salive de *Metopolophium dirhodum* a pu être démontrée.
Les dégâts des pucerons sur maïs en 1979, ont donc été provoqués par une pullulation anormalement élevée de l'espèce *Metopolophium dirhodum* due à des conditions climatiques tout à fait particulières. Les infestations d'autres espèces de pucerons (*Sitobion avenae, Rhopalosiphium padi*) avaient déjà été observées dans le passé sur maïs (1975 et 1977) sans dommage pour les plantes.
A partir de ces éléments de réfexion, on peut considérer, à l'heure actuelle, que les pullulations de pucerons nocives au maïs présentent un caractère exceptionnel et, par conséquent, il n'est pas raisonnable de prévoir un traitement systématique d'assurance contre ces insectes sur maïs.
En ce qui concerne la campagne 1980, nous pouvons dire que jusqu'à la fin juin, il n'a pas été enregistré, par le réseau de surveillance ACTAPHID et les observations sur les plantes de céréales et de maïs, une présence de pucerons particulièrement abondante; cependant, les conditions climatiques de la première quinzaine de juillet - existence ou non, d'une période sèche favorable aux ravageurs- vont jouer un rôle trés important : les bulletins d'avertissements du service de la Protection des Végétaux préciseront régulièrement l'évolution des populations dans les différentes zones.
Il est rappelé que, si une intervention se justifiait, les insecticides qui devraient être utilisés, sont ceux non dangereux pour les abeilles, homologués contre les pucerons sur épis de céréales en prenant soin de bien imprégner la masse du feuillage du maïs.

Les produits homologués ou en autorisations provisoires de vente utilisables contre les pucerons sur épis des céréales (g/ha) sont :

bromophos	375
endosulfan	525
phosalone	600
pirimicarbe	125

Associations :
endosulfan + thiométon
endosulfan + dialiphos
éthiofencarbe + oxydéméton méthyl

L'Ingénieur en chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
H. SIMON

RECONNAISSANCE DES PRINCIPAUX PUCERONS DES CEREALES AU STADE APTERE

	Sitobion avenae	Rhopalosiphum padi	Metopolophium dirhodum et festucae
Lieu de développement	Feuille mais SURTOUT sur épis	ESSENTIELLEMENT sur feuilles parfois sur épis	UNIQUEMENT sur feuille
Forme	Allongée	Globuleuse	Allongée
Couleur	Variable Vert jaune à marron très foncé	Vert olive à brun Arrière de l'abdomen rougeâtre	Vert jaunâtre ou rose
Antennes	Longues	Courtes	Longues
Cornicules	Longues et noires	Courtes extrémités foncées	Longues et claires
Queue	Longue, plus pâle que le corps	Courte	de même couleur que le corps
S C H E M A (d'après ACTA)		cornicules	